

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250)

Séance du : 05 Mars 2021 Convocation du : 02 Mars 2021

L'An Deux Mille Vingt et un et le Cinq Mars à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.**

Etaient présents : Magali BONSIRVEN PINEL, Lilian GARAUD, Véronique HAYANI, Bernard OLIRIFENKO, Corinne MORENO, Ludovic PINEL, Jacqueline BENEZET, Jérôme CAMPOS, Elodie FABRE, Sébastien ORIVES

Etaient absents et avaient donné pouvoir : aucun

Mme Sandrine ROUANET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération achat d'un radar pédagogique
- Délibération achat d'illuminations de Noël
- Délibération concernant la participation aux frais scolaires des enfants de la commune scolarisés dans une autre commune
- Délibération pour pose de prises guirlandes au village et sur En Salvan (pour les illuminations de Noël)

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes de gestion 2020 (commune, assainissement et caisse des écoles)**
- **Approbation des comptes administratif 2020 (commune, assainissement et caisse des écoles)**
- **Affectation du résultat 2020**
- **Dissolution du budget caisse des écoles et transfert des résultats au budget primitif 2021 de la commune**
- **Vote du budget primitif 2021 de la commune**
- **Délibération pour création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 30h hebdomadaire**
- **Délibération pour la signature d'un marché public – projet église**
- **Délibération pour le plan de financement de l'église**
- **Délibération rue de la montagne en sens unique**
- **Présentation du ROB 2021 du 10 février 2021 + attributions de compensations de la Communauté de Communes**
-



Parafe

o **Délib 2021/09 : Approbation des comptes de gestion 2020 (commune, assainissement et caisse des écoles)**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'exercice des budgets 2020 de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette et de mandats, les comptes de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif et du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer ces écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE les Comptes de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Les Comptes de Gestion 2020 (commune, assainissement et caisse des écoles), visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

o **Délib 2021/10 : Approbation des comptes administratif 2020 (commune, assainissement et caisse des écoles)**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'exercice des budgets 2020 de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles

Mr le Maire présente les résultats des comptes administratifs 2020 de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Pour la Commune :

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	363 214,00	44 925,14	45 856,80	272 432,06
RECETTES	363 214,00	106 949,36	90 000,00	166 264,64
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	369 276,86	222 455,67	0,00	146 821,19
RECETTES	369 276,86	257 156,60	0,00	112 120,26

Pour l'Assainissement :

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	447,32	G	44 479,17	G-A	44 031,85
	Section d'investissement	B	0,00	H	7 831,86	H-B	7 831,86

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	41 864,49
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	7 831,86	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	8 279,18	Q= G+H+I+J	94 175,52	=Q-P	85 896,34

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	447,32	= G+I+K	86 343,66		85 896,34
	Section d'investissement	= B+D+F	7 831,86	= H+J+L	7 831,86		0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	8 279,18	= G+H+I+J+K+L	94 175,52		85 896,34

Pour la Caisse des écoles :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	205,21	G	1 000,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	1 066,78
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
			(si déficit)		(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	205,21	= G+H+I+J	2 066,78
--------------------------------	--	-----------	--------	-----------	----------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	205,21	= G+I+K	2 066,78
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	205,21	= G+H+I+J+K+L	2 066,78

Conformément à la Loi, Mr le Maire se retire de la séance.

Hors de la présence de Mr le Maire, sous la présidence de Mme BONSIRVEN PINEL Magali

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE les comptes Administratifs 2019 de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles
Et ont signé les membres présents.

o **Délib 2021/11 : Affectation du résultat 2020**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		34 700.93 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		136 885.86 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		171 586.79 €
D Solde d'exécution d'investissement		91 408.78 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		44 143.20 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	171 586.79 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		171 586.79 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

o **Délib 2021/12 : Dissolution du budget caisse des écoles et transfert des résultats au budget primitif 2021 de la commune**

Considérant qu'il ne reste plus d'opérations à réaliser dans le budget Caisse des écoles ;

Considérant qu'il apparaît opportun de dissoudre le budget Caisse des écoles qui est devenu sans objet et d'en reprendre l'actif, le passif et le résultat au budget principal,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Parafe

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE la suppression du budget Caisse des écoles au 08/03/2021 ;

ACCEPTE la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget Caisse des écoles dans le budget de la Commune au 08/03/2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget Caisse des écoles aux fins d'intégrer ce dernier au budget de la Commune.

○ Délib 2021/13 : Vote du budget primitif 2021 de la commune

Pour la Commune :

011 Charges à caractère général	237 424.13
012 Charges de personnels, frais assimilés	89 200.00
014 Atténuations de produits	38 800.00
065 Autres charges de gestion courante	31 700.00

66	Charges financières	423,00	900,00	900,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	423,00	900,00	900,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		304 647,42	398 524,13	398 524,13

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	64 629,44	100 000,00	100 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		64 629,44	100 000,00	100 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	369 276,86	498 524,13	498 524,13
--	-------------------	-------------------	-------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00

=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	498 524,13

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	15 500,00	3 800,00	3 800,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 500,00	3 800,00	3 800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 250,00	6 410,00	6 410,00
70311	Concessions dimelières (produit net)	0,00	610,00	610,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	300,00	800,00	800,00
7007	Redev. services périscolaires et enseign	6 500,00	3 500,00	3 500,00
70688	Autres prestations de services	1 450,00	1 500,00	1 500,00
74	Dotations et participations	61 694,00	79 539,00	79 539,00
7411	Dotation forfaitaire	40 580,00	40 580,00	40 580,00
74121	Dotation de solidarité rurale	9 157,00	9 157,00	9 157,00
742	Dot. aux élus locaux	4 550,00	4 550,00	4 550,00
744	FCTVA	0,00	1 820,00	1 820,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	15 742,00	15 742,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	788,00	788,00	788,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	6 619,00	6 620,00	6 620,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	282,00	282,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	100,00	100,00
752	Revenus des immeubles	500,00	100,00	100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		232 391,00	241 041,00	241 041,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	232 391,00	241 041,00	241 041,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	257 483,13
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	488 524,13
--	-------------------

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

I
B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
12	Opération d'équipement n° 12	12 000,00	10 000,00	10 000,00
13	Opération d'équipement n° 13	14 400,00	10 000,00	10 000,00
14	Opération d'équipement n° 14	0,00	0,00	0,00
15	Opération d'équipement n° 15	70 000,00	70 000,00	70 000,00
18	Opération d'équipement n° 18	8 000,00	28 000,00	28 000,00
19	Opération d'équipement n° 19	100 000,00	150 500,00	150 500,00
21	Opération d'équipement n° 21	0,00	150 370,00	150 370,00
23	Opération d'équipement n° 23	0,00	19 781,98	19 781,98
24	Opération d'équipement n° 24	0,00	5 000,00	5 000,00
	Total des dépenses d'équipement	204 400,00	443 631,98	443 631,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 814,00	11 500,00	11 500,00
1641	Emprunts en euros	2 814,00	11 500,00	11 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 814,00	11 500,00	11 500,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	207 214,00	455 131,98	455 131,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	7 200,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	7 200,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	7 200,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		214 414,00	455 131,98	455 131,98
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)			45 856,80	
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			0,00	
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			500 988,78	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 13B)	97 000,00	199 580,00	199 580,00
1313	Subv. transf. Départementals	97 000,00	199 580,00	199 580,00
1323	Subv. non transf. Départementals	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 000,00	100 000,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		247 000,00	299 580,00	289 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	10 000,00	10 000,00
10222	FCTVA	10 000,00	10 000,00	10 000,00
138	Autres subvent ⁿ Invaat. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, réglé)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		257 000,00	309 580,00	309 580,00
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement	0,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	7 200,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 200,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 200,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		264 200,00	409 580,00	409 580,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				91 408,78
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				500 988,78

Parafe

Pour la Caisse des écoles :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 861,57	0,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	1 861,57
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 861,57	1 861,57
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 861,57	1 861,57

Après avoir examiné l'état des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif de la Commune, après s'être assuré que le budget primitif de la Commune, est en équilibre et que les reports sont bien effectués,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE les Budgets primitifs 2021 de la Commune et de la Caisse des écoles

Et ont signé les membres présents.

o **Délib 2021/14 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 30h hebdomadaire**

Le Conseil *municipal de VAUDREUILLE (31250)*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 01 Mai 2021 à temps non complet ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- La création d'un emploi d'adjoint technique stagiaire à temps non complet,

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures par semaine à compter du 01/05/2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

ACCEPTE la création du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 30h hebdomadaire ;

PRECISE que les budgets sont inscrits au budget 2021 de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emploi.

○ **Délib 2021/15 : Attribution du marché public pour les travaux de rénovation de l'église St Jean Baptiste**

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre du Vendredi 15 janvier 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Travaux de rénovation de l'église St Jean de Baptiste

Lot 1 : CHARPENTE*COUVERTURE*ZINGUERIE

Entreprise : SASU REMOND MACONNERIE

Montant du marché : 47 145€14 TTC

Lot 2 : ECHAFAUDAGES

Entreprise : SASU RAMOND MACONNERIE

Montant du marché : 5 125€70 TTC

Lot 3 : DEMOLITIONS*MACONNERIE*GROS-ŒUVRE

Entreprise : SASU RAMOND MACONNERIE

Montant du marché : 25 189€30 TTC

Lot 4 : PLÂTERIE*STAFFS

Entreprise : SAS EUROPLATRE

Montant du marché : 29 195€50 TTC

Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES

Entreprise : SARL LACROIX ET FILS

Montant du marché : 1 620€ TTC

Lot 6 : ELECTRICITE*ECLAIRAGE

Entreprise : SARL CHARTIER ELEC

Montant du marché : 11 657€11 TTC

Lot 7 : PEINTURES TRADITIONNELLES

Entreprise : SARL XIVECAS

Montant du marché : 7 463€11

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 de la commune.

○ **Délib2021/16 : Plan de financement de l'église**

Monsieur le Maire revient sur les réponses concernant l'accord de subventions pour le projet de travaux de rénovation dur l'église St Jean Baptiste.

Le plan de financement définitif se décompose ainsi :

<u>Subvention DSIL</u>	76 580.00€
<u>Subvention Conseil départemental 31</u>	48 543.63€
Montant total de la subvention	125 123.63€
Autofinancement	130 140.74€
Montant total des travaux (HT)	255 264.37€

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le plan de financement définitif pré cité ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'obtention de ces subventions.

○ **Délib 2021/17 : Création de la rue de la montagne en sens unique**

Monsieur le Maire revient sur le projet de création de sens interdit sur la rue de la montagne. Après avoir consulté les riverains, cette décision doit être validée en conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A LA MAJORITE**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

APPROUVE le passage de la rue de la montagne en sens unique ;

PRECISE QUE

ARRETE :

Article 1er : Dans l'agglomération de Vaudreuille, sur la voie communale de la rue de la montagne, un sens interdit est instauré dans la rue de la montagne.

Sur cette voie, la circulation dans la rue de la montagne sera à sens unique entrant à partir de l'intersection formée avec la promenade du Laudot, jusqu'à l'intersection formée avec la rue de la Chapelle.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de Vaudreuille.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Vaudreuille.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Vaudreuille et la gendarmerie de Revel, sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

○ **Délib 2021/18 : Présentation du ROB 2021 du 10 février 2021 + attributions de compensations de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal le Rapport d'orientations budgétaires 2021 de la Communauté de communes ainsi que l'attribution de compensation pour la commune de Vaudreuille pour 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le ROB 2021 de la Communauté de Communes ainsi que l'attribution de compensation d'un montant de 9 579.00€ pour la commune de Vaudreuille ;

PRECISE que la recette est prévue au budget de la commune 2021 ;

○ **Délib 2021/19 : Achat d'un radar pédagogique**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'acquérir un radar pédagogique qui serait installé sur le boulevard du Bois de l'Encastre, sur la route en direction des Brunels.

Cette acquisition étant une opération de sécurité routière et donc éligible du produit des amendes de police, il est proposé de solliciter les subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police ainsi qu'auprès du SDEHG.

Les produits d'ELANCité sont présentés pour un montant de 2 031.50€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

APPROUVE le projet d'acquisition d'un radar pédagogique pour le Boulevard du Bois de l'Encastre.

AUTORISE Mr le maire à solliciter les entreprises ainsi que le dépôt de dossiers de demande de subventions.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la Commune ;

o **Délib 2021/20 : Achat d'illuminations de Noël**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'acquérir de nouvelles illuminations de Noël. Celles-ci seront disposées le long de la promenade du Laudot, devant le Camping En Salvan ainsi que dans la cour de l'école. Magali BONSIRVEN PINEL propose le devis de DECOLUM pour un montant de 2 509.20€ HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE l'achat des illuminations pré citées pour un montant total de 2 509.20€ HT;

AUTORISE Mr le maire à solliciter les entreprises ainsi que le dépôt de dossiers de demande de subventions.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la commune.

o **Délib 2021/21 : Participation aux frais scolaires des enfants de la commune scolarisés dans une autre commune**

Monsieur le Maire expose que l'article L442-5-1 du Code de l'éducation prévoit que les communes du lieu de résidence des élèves ont l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires pour les enfants scolarisés dans une autre commune dès lors que la commune de résidence ne dispose pas de capacité d'accueil dans leurs propres écoles publiques ;

Le coût de l'élève de la commune de résidence étant inférieur à celui de la commune d'implantation de l'école privée

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

FIXE la participation par élève aux charges de fonctionnement de l'école de la Providence (Revel), la somme de 605€ par enfant ;

ATTRIBUE le montant de 605x3enfants soit 1 815€ à l'école de la Providence (Revel) pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école, pour l'année scolaire 2020-2021 ;

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la commune.

o **Délib 2021/22 : Délibération pour la mise en place de prises guirlandes au village et sur En Salvan**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 22 janvier 2021 concernant la **Mise en place de prises guirlandes au village et sur En Salvan - référence : 2 BU 54**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Fourniture et pose de 10 prises guirlandes avec disjoncteur 30mA intégré y compris mise à la terre si nécessaire.
- RAL au choix.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 039 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	4 224 €

Parafe

<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 337 €
Total	6 600 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

DECIDE de couvrir la part restante à la charge de la commune sur ses fonds propres et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Mot du maire :

Monsieur le maire expose des projets pour 2021 :

Chemin piétonnier Bd Bois de l'Encastre-St Ferréol : ce projet est à affiner car il a un coût de 30 000€. Ce chemin a plusieurs options qu'il faut étudier. Nous avons actuellement 2 devis, ce sera un projet à revoir pour 2022.

Jardin des 5 sens : 2-3 projets différents pour 2022.

Famille Gutewer : Des membres de cette famille, juifs, et tués pendant la guerre ont été cachés à Vaudreuille. Les descendants souhaitent qu'une plaque commémorative soit mise soit aux monuments aux morts, soit sur la maison où ils étaient cachés, soit au cimetière.

Mots des Adjointes :

Magali BONSIRVEN PINEL :

Projet Bistro : On est en discussion toujours avec Mr Ramond afin de lui faire part de lui faire une offre d'achat pour sa bâtisse, place St Martin. Le but étant de développer un bistro à taille humaine, à moindre coût, bien placé et qui fonctionnerait à l'année surtout. L'idée est de faire une structure fermée mais permettant d'avoir une terrasse ouverte l'été.

Associations de la commune : Un courrier sera adressé aux associations de la commune afin de voir quels sont leurs projets pour 2021.

Chemin Revel <-> Vaudreuille : A l'étude par Ludovic PINEL, pour un chemin pédestre, V.T.T qui relie Revel, sans passer par la route.

Marché de Noël 2021 : On étudie l'idée d'une animation afin de se démarquer des marchés alentours. Le but étant de garder l'affluence

Plan Communal de Sauvegarde : Magali BONSIRVEN PINEL nous présente à quoi ressemblera le PCS pour la commune de Vaudreuille. Il s'agit d'informations présentant les zones à risques, les axes de circulations

Parafe

principaux, les données de l'INSEE, etc. Il présentera aussi les noms des responsables communaux en cas de catastrophes naturelles, les moyens réquisitionnés si besoin, des fiches sur les gestes réflexes pour les habitants, les lieux de rassemblements, un tableau des infirmières et médecins de la commune, le nom du responsable PCS chez les pompiers.

Lilian GARAUD :

Curage et élagage : Le curage des fossés a été réalisé ainsi que le nettoyage des buses. Au boulo-drome l'amas de feuilles a été enlevé également. L'élagage continue rue de Dreuilhe et place de l'église.

Enlèvement de véhicules : Sur certaines habitations, on peut voir déperir des voitures. D'un point de vue écologique et pour la visibilité des lieux, il convient de prévenir les habitants qu'un épaviste peut passer gratuitement effectuer l'enlèvement. Une information doit être donnée.

Eglise : Les travaux débute mi-mars.

Commande du bois d'élagage : Il est discuté l'option de livrer le bois aux personnes de + de 75ans. C'est une possibilité envisageable.

Prévisionnel des travaux 2021 : Celui-ci a été vu et validé avec Mr le maire.

Véronique HAYANI :

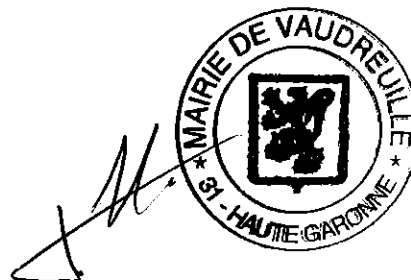
Déchets ménagers : Véronique HAYANI nous informe de l'obligation d'ici 2023 de se prémunir auprès du SIPOM d'un composteur. Ceux-ci sont mis à disposition gratuitement par le SIPOM. Il suffit de les contacter pour prendre rendez-vous. Il est livré au domicile et le salarié explique son fonctionnement. L'objectif est de favoriser le recyclage et le compostage des déchets.

Des cabas blancs et verts seront mis à disposition des usagers, à la mairie, pour transporter les déchets de la maison vers les bacs. Une information sera faite via le site de la mairie + Facebook.

Ecole : Le projet de construction de la nouvelle cantine scolaire sera présenté aux parents prochainement, aux alentours de Juin 2021, par la commission communale de l'école.

Questions diverses :

Kiosque à livres : Jacqueline BENEZET soumet l'idée d'installer un kiosque à livre sur la promenade du Laudot ou au Boulo-drome.



Fin de la séance : 23h30